



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL148\_2022-DE



## **PROCES-VERBAL DE REMISE DES BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LE SYDEC ET LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU GRAND-DAX (assainissement)**

**ENTRE,**

**LE SYDEC**, représentée par son Président, Monsieur Arnaud PINATEL , dûment habilité à l'effet

Par délibération du 30 avril 2009, à la présente gestion du service d'assainissement collectif à compter du 01 juillet 2009 pour la commune de **OEYRELUY**,

**et**

**Le Service Public de L'Eau du Grand-DAX**, représenté par le Président de la Communauté d'agglomération du Grand-DAX, Monsieur Julien DUBOIS, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 07/12/2022.

### **Préambule :**

La communauté d'agglomération par délibération au conseil du 07 décembre assurera par le biais du Service Public de l'Eau du Grand DAX la reprise en régie du service public d'assainissement sur la commune de **OEYRELUY**, en date du 01/01/2023.

Le présent procès-verbal constate la remise et l'état des biens du délégataire à l'autorité délégante afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet**

Par le présent procès-verbal, la SYDEC remet à la Communauté d'Agglomération du Grand-DAX les biens immobiliers ou mobiliers dont elle est propriétaire ou qui sont nécessaires à l'exécution du service public d'assainissement sur la commune de **OEYRELUY**, à effet du 01 janvier 2023.

### **ARTICLE 2 : Description et état des Biens**



Les biens immobiliers visés à l'article 1 ont fait l'objet d'un état des lieux  
18/11/2022 et sont décrits en annexe du présent procès-verbal, à savoir :

Activité Assainissement Collectif

- le linéaire de réseau servant à la collecte des eaux usées ( linéaire= 11942 ml donnée SYDEC 2021) ;
- le PR Principal ;
- le PR Lotissement HOUNDEMOUN (LES BARTHES).

**ARTICLE 3 : Litiges**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent procès-verbal de mise à disposition, relèvera de la compétence du Tribunal de PAU.

Les parties s'engageant cependant à rechercher, préalablement, une solution amiable au litige.

Fait à DAX, le

En deux exemplaires

**Pour le SYDEC,**

Le Président ,

Jean-Louis PEDEUBOY

**Pour la Communauté**

**d'Agglomération du Grand-DAX,**

Le Président,

Julien DUBOIS



### Station PR PRINCIPAL OEYRELUY (ASST)

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti	Béton	Bon état	
Bâches de Stockage		Bon état	
Pompage	50 m <sup>3</sup> /h	Bon état	
Pied d'assise		Bon état	
Chaudronnerie		Bon état	
Clapets vannes		Bon état	
Régulation	Sondes de niveau	Bon état	
Armoire électrique		Bon état	
Comptage hydraulique		Bon état	
Unité de traitement H2s	Traitement au nitrate de sodium		Cuve + dosage + régulation
Télésurveillance		Bon état	
Comptage/abonnement Elec		Bon état	
Abords clôture		Bon état	
Plans électriques	36 KVA	A vérifier	communiqués
Plans/coupes station			Non communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			communiqué
Autres			

### Conclusions Etats des lieux « PR PRINCIPAL »

Voir tableau ci-dessus

En date du :

Représentant SYDEC

Représentant de la CAGD



**Station PR LOTISSEMENT HOUNDEMOUN OEYRELUY ( LES BARTHES) (ASST)**

<b>Equipements</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Etat</b>	<b>Remarques</b>
Bâti	béton	Bon état	
Bâches de Stockage	S=	Bon état	
Pompage	≈12 m <sup>3</sup> /h	Bon état	Fct en marche alternée
Pied d'assise		Bon état	
Chaudronnerie		Bon état	
Clapets vannes		Bon état	
Régulation	Sondes de niveau	Bon état	
Armoire électrique		Bon état	
Comptage hydraulique		Bon état	
Télésurveillance		Bon état	
Comptage/abonnement Elec	18KVA		
Abords clôture		Bon état	
Plans électriques			communiqués
Plans/coupes station			Non communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			communiqué
Autres			

**Conclusions Etats des lieux « station PR LOTISSEMENT HOUNDEMOUN (LES BARTHES)»**

**Voir tableau ci-dessus**

**En date du :**

**Représentant SYDEC**

**Représentant de la CAGD**

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL148\_2022-DE

